



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emplois reserves

Question écrite n° 3878

Texte de la question

M Philippe Seguin prie M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, de bien vouloir lui faire le point sur l'etat d'avancement de l'elaboration des textes d'application de la loi no 87-517 du 10 juillet 1987 relative au travail des handicapes et des diverses initiatives qu'elle appelait.

Texte de la réponse

Reponse. - La loi no 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapes a ete completee par les decrets nos 88-76 et 88-77 du 22 janvier 1988, par les arretes des 14 et 17 mars 1988, par la circulaire no 19 du 23 mars 1988 ainsi que par les notes de service 89/9 et 89/23 des 10 fevrier et 12 avril 1989. Les declarations deposees par les employeurs assujettis, au titre de l'annee 1988, sont en cours d'exploitation ; a l'issue de cette exploitation un rapport sera depose aupres du Parlement. Ce dispositif qui doit permettre de remedier aux differents obstacles qu'ont a franchir les travailleurs handicapes pour reussir leur insertion professionnelle sera analyse tout au long de la periode transitoire qui se deroule sur les annees 1988, 1989 et 1990 afin de mieux satisfaire les interets de cette population.

Données clés

Auteur : [M. Seguin Philippe](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3878

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : handicapes et accidentés de la vie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2881